9 rue Saint-Martin
10290 FAUX-VILLECERF
Tel: 09.82.59.15.24 - formation@viatic.net - www.viatic.net

La laïcité pour les Elus Locaux

Permettre aux élu(e)s locaux de maitriser le principe de laïcité et l'application de la loi de 1905 au sein des collectivités publiques ; être capable de la mettre en œuvre dans les situations concrètes du mandat d'élu local.

Durée: 7.00 heures (1.00 jour(s))

Profils des apprenants

- Maire, Adjoint(e),
- Conseiller(e)s municipaux,
- Élu(e)s communautaires

Prérequis

- Être dans l'exercice de son mandat de Maire ou d'adjoint.

Accessibilité et délais d'accès

Qualité et indicateurs de résultats

Objectifs pédagogiques

- Connaître et comprendre le principe de laïcité et être en mesure de l'argumenter
- Maîtriser les fondamentaux de la loi de 1905 et des textes actuels encadrant la laïcité et la neutralité républicaine afin d'être capable de les mettre en œuvre comme élu local sur le terrain, dans des situations concrètes

Contenu de la formation

- La laïcité, une histoire française : Introduction au processus historique et politique d'élaboration du concept de laïcité, ciment des valeurs de la République
  - Un lent travail des siècles
  - Les deux principales étapes du processus
- Définition de la laïcité et de son principe : Définir le principe de laïcité c'est définir un concept qui associe un système et son contenu.
  - L'invention du mot.
  - Le système : Un principe duel, intangible et englobant
  - Le contenu : Trois affirmations pour quatre conséquences et obligations
- Des textes de la laïcité et des communes : De la loi de 1905 à la loi confortant le respect des principes de la République
  - Les textes à valeur constitutionnelle
  - Les textes législatifs
  - Décrets et circulaires

- L'État et l'application locale de la laïcité : L'appui des ministères de l'Éducation et de l'Intérieur sur les questions d'application de la laïcité et du libre exercice du culte.
    - Organisation
    - Moyens
- La laïcité appliquée à l'élu local :
    - La neutralité des élus
    - La relation avec les cultes
    - La police des cultes
- Les obligations faites aux communes par la loi de 1905 : Des dispositions de la loi du 9 décembre 1905, des derniers textes encadrant le principe de Laïcité et de la gestion quotidienne de la commune
    - Entretien du patrimoine cultuel et la réparation des édifices du culte
    - Gestion des cimetières
    - Neutralité des services au public (Personnels, équipements, relation avec les administrés)
    - Neutralité de l'espace public (statues, crèches...)
- Faire vivre la laïcité dans la commune durant son mandat : quelques pistes pour faire de la laïcité un principe positif et contributif du vivre-ensemble et donner un « supplément d'âme » républicain à son mandat d'élu :
    - Valoriser les moments de citoyenneté (cérémonies et rites)
    - Valoriser l'engagement et le débat citoyen (le Conseil de laïcité)

Organisation de la formation

Equipe pédagogique
Olivier KONARZEWSKI

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Prix : 546.00 (éligible DIFE et CPF)